

<http://pierrealainmillet.fr/Protection-des-espaces-agricoles>



Conseil de métropole du 16 décembre 2019

Protection des espaces agricoles et développement urbain

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 16 décembre 2019

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Brièvement, nous soutenons bien entendu les démarches de PENAP pour protéger des zones agricoles de la pression urbaine, et nous pensons que cela doit se faire avec les agriculteurs qui sont les premiers concernés, et qu'il faut porter attention à leurs propres besoins éventuels. Un PENAP peut interdire à un agriculteur de construire une grange, donc il faut porter une attention fine aux périmètres.

Mais nous nous interrogeons sur ces deux délibérations qui inscrivent en PENAP une très grande part des surfaces de ces deux communes, plus d'un tiers pour Lissieu, les deux tiers pour Poleymieux. Je ne doute pas que le maire de Poleymieux, par ailleurs conseillère déléguée de notre métropole au logement social, aura pris soin de mesurer l'impact de cette mesure sur le potentiel foncier de ses communes pour répondre aux objectifs de construction de logements, dont les logements sociaux de la métropole.

A Poleymieux, il y a 22 logements sociaux sur 429 logements, soit 5,1% et à Lissieu 53 sur 1324 soit 4% et nous espérons que des projets sont prévus pour construire les 85 logements nécessaires à Poleymieux et les 260 à Lissieu pour atteindre les 25%. Je rassure les deux maires, personne ne pense à monter en étage mais plutôt à du logement bien intégré dans l'histoire urbaine, autrement dit de la maison de ville ou du petit R+1 autrement dit un potentiel foncier nécessaire.

En l'absence de toute réponse à cette interrogation en commission, nous nous abstiendrons sur cette délibération.